

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VERNIER RENFORCE SON DISPOSITIF SOCIAL

Vernier, le 29 mars 2022 – Pour faciliter et encourager l'accès aux prestations publiques, la Ville de Vernier lance un nouveau dispositif multipliant les portes d'entrées et les types de soutiens offerts à la population.

Qui ne s'est jamais senti démunie, face à la nécessité de devoir remplir un formulaire, de rédiger un courrier sensible ou perdu à la lecture d'une lettre de l'administration, difficilement compréhensible ? Si, pour beaucoup, le réflexe est de demander un soutien dans l'entourage proche ou auprès de professionnels, ces difficultés peuvent être insurmontables et induire de nombreuses problématiques. Pour de multiples raisons (déficit d'information, de compétences, peur de la stigmatisation...), en Suisse, beaucoup de personnes renoncent à défendre ou à faire valoir leurs droits. C'est un phénomène auquel la Ville de Vernier souhaite réagir, l'accessibilité et la promotion des prestations publiques faisant partie de ses priorités.

Depuis mi-février, des permanences téléphoniques quotidiennes ont ainsi été introduites à Vernier, notamment durant la pause de midi. Elles permettent aux habitants d'obtenir des réponses rapides, directement de la part d'un-e travailleur/euse social-e, ou d'être réorienté-e-s vers des intervenant-e-s spécialisé-es, notamment dans le cadre de permanences thématiques organisées plusieurs fois par semaine dans les locaux du service de la cohésion sociale. « L'idée phare de ce nouveau dispositif est que les personnes confrontées à des difficultés aient le moins d'efforts à faire pour trouver le bon interlocuteur qui puissent les aider », résume Martin Staub, conseiller administratif chargé de la cohésion sociale.

Dès aujourd'hui, le public peut de cette manière obtenir gratuitement l'aide d'un écrivain public ou le soutien de juristes et d'avocat-es compétent-es dans différents domaines comme celui du logement, des assurances sociales, ou encore des autorisations de séjour. L'offre s'adresse à l'ensemble de la population verniolane, tous milieux socio-économiques confondus. Pour donner aux professionnel-le-s les meilleures chances de faire aboutir certaines démarches, des collaborations ont également été nouées avec le Canton et diverses institutions partenaires, comme le service des prestations complémentaires, l'ASLOCA, ou encore le médiateur cantonal.

Toutes les mesures prévues font l'objet d'un plan d'action, pensé de manière pilote sur une première période de deux ans et co-financé par des fonds privés. Le Département de sociologie de l'Université de Genève, par l'intermédiaire du Professeur Jean-Michel Bonvin, assurera son évaluation.